



Commission locale d'information  
9 novembre 2021

**Détection tardive de  
l'indisponibilité d'un  
ventilateur dans un  
local électrique sur  
l'unité de production  
n°1**

# Détection tardive de l'indisponibilité d'un ventilateur dans un local électrique sur l'unité de production n°1

## Contexte :

Chaque réacteur est équipé de plusieurs sources électriques (au nombre de 6).

En cas de perte totale des alimentations électriques, un turbo alternateur de secours (système LLS), permet d'assurer l'alimentation électrique des principaux équipements permettant de conduire l'installation dans un état sûr. Au sein de l'installation, un système de ventilation d'extraction d'air assure le maintien à bonne température dans le local du turbo alternateur de secours.

Des contrôles ont été menés le 22 décembre 2020 et ont permis aux équipes de la centrale de constater une absence de tension sur un des ventilateurs d'extraction d'air assurant le maintien de températures compatibles avec le fonctionnement du turbo alternateur de secours de l'unité de production n°1. Nos spécifications techniques d'exploitation précisent que le turbo alternateur de secours est disponible si son système de ventilation est aussi disponible.

Cette indisponibilité, due au mauvais positionnement d'un disjoncteur, a tout d'abord été déclarée le 24 décembre 2020, à l'Autorité de sûreté nucléaire comme événement significatif de niveau 0 sur l'échelle INES qui compte 7 échelons.

# Détection tardive de l'indisponibilité d'un ventilateur dans un local électrique sur l'unité de production n°1

## Ce qui a été fait :

Dès détection, les équipes de la centrale ont remis sous tension le ventilateur.

Suite à l'expertise technique et de manière conservatrice la centrale considère que le matériel était potentiellement indisponible depuis le 16 septembre 2020, date à laquelle le dernier contrôle de fonctionnement a eu lieu et s'est montré concluant.

Le délai de détection est évalué rétrospectivement supérieur à ce qui est défini dans nos spécifications techniques d'exploitation. Ainsi, le délai de réparation de 3 jours exigé par les règles d'exploitation, n'a pas été respecté.



# Détection tardive de l'indisponibilité d'un ventilateur dans un local électrique sur l'unité de production n°1

## Pas d'impact sur la sûreté

Cet événement n'a pas eu d'impact sur la sûreté des installations, en effet le turbo alternateur de secours n'a pas été sollicité sur la période, par ailleurs les autres sources électriques de secours au nombre de six sont toujours restées disponibles .

De plus, si le turbo alternateur de secours avait été sollicité il aurait démarré et les équipes de la centrale auraient rapidement pu identifier l'indisponibilité du ventilateur et le remettre en service rapidement . Il n'y aurait pas eu d'impact .

Le délai de détection de l'anomalie a été évalué rétrospectivement supérieur à ce qui est défini dans nos spécifications techniques d'exploitation . De ce fait, la direction a donc décidé de réévaluer le niveau INES de cet événement le 12 juillet 2021 à l'Autorité de sûreté nucléaire, au niveau 1 de l'échelle INES qui en compte 7.

